

**Annexe 2 : Liste des actions retenues pour le Plan Pluriannuel de Gestion du gave d'Ossau et affluents.**

**Tableau 1 : Récapitulatif des mesures retenues au titre du P.P.G. 2021/2025**  
 (document de travail pour échange)

Type	N° de mesures	Désignation des mesures																												
Travaux entretien	AB.1	<p>Dévégétaliser, griffer au besoin les vieux atterrissements du gave d'Ossau</p> <p>si besoin régalage des matériaux à proximité immédiate (pas d'export de matériaux)</p> <p>Surveillance, intervention seulement si végétalisation arbustive ou engraissement important causé par crue exceptionnelle.</p> <table border="1" data-bbox="624 662 1236 1094"> <thead> <tr> <th>n°</th> <th>id</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>Atterrissement ile de Beon</td></tr> <tr><td>2</td><td>Atterrissement amont passerelle</td></tr> <tr><td>3</td><td>Atterrissement en aval du pont Doussine</td></tr> <tr><td>4</td><td>Ilot du stade d Arudy</td></tr> <tr><td>5</td><td>Atterrissement aval seuil Lardit</td></tr> <tr><td>6</td><td>Atterrissement aval seuil Sarrailh</td></tr> <tr><td>7</td><td>Atterrissement aval passerelle</td></tr> <tr><td>8</td><td>Atterrissement face a Montplaisir</td></tr> <tr><td>9</td><td>Atterrissement bras rive droite ile Geteu</td></tr> <tr><td>10</td><td>Atterrissement face AEP</td></tr> <tr><td>11</td><td>Atterrissement situe en face du nouveau camping de Beost</td></tr> <tr><td>12</td><td>Ilot aval du double atterrissement situe en amont du pont de Beost</td></tr> <tr><td>13</td><td>Atterrissement a la confluence Arriusse/gave d Ossau</td></tr> </tbody> </table> <p>(Remarque : Etude hydraulique gave d'Ossau aval précisera si besoin d'intervention supplémentaire dans la traversée urbaine d'Arudy).</p> <p><b>Carte « Atterrissement »</b></p>	n°	id	1	Atterrissement ile de Beon	2	Atterrissement amont passerelle	3	Atterrissement en aval du pont Doussine	4	Ilot du stade d Arudy	5	Atterrissement aval seuil Lardit	6	Atterrissement aval seuil Sarrailh	7	Atterrissement aval passerelle	8	Atterrissement face a Montplaisir	9	Atterrissement bras rive droite ile Geteu	10	Atterrissement face AEP	11	Atterrissement situe en face du nouveau camping de Beost	12	Ilot aval du double atterrissement situe en amont du pont de Beost	13	Atterrissement a la confluence Arriusse/gave d Ossau
n°	id																													
1	Atterrissement ile de Beon																													
2	Atterrissement amont passerelle																													
3	Atterrissement en aval du pont Doussine																													
4	Ilot du stade d Arudy																													
5	Atterrissement aval seuil Lardit																													
6	Atterrissement aval seuil Sarrailh																													
7	Atterrissement aval passerelle																													
8	Atterrissement face a Montplaisir																													
9	Atterrissement bras rive droite ile Geteu																													
10	Atterrissement face AEP																													
11	Atterrissement situe en face du nouveau camping de Beost																													
12	Ilot aval du double atterrissement situe en amont du pont de Beost																													
13	Atterrissement a la confluence Arriusse/gave d Ossau																													

Type	N° de mesures	Désignation des mesures																														
Travaux entretien	AB.2	<p>Entretien végétation sur le périmètre d'intervention</p> <p>Prévention Traitement embâcle/Elagage arbre menaçant selon arbre de décision (on laisse entretien courant au riverain)</p> <p><b>Carte « Entretien »</b></p> <p>Pas de listing cadastral / Entretien non soumis à LEMAA mais DIG obligatoire pour fonds publics sur parcelle privée</p>																														
Travaux entretien	AB.3	<p>Maintien ouverture des bras secondaires</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>ID</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>Bras secondaire confluence Arriussé</td></tr> <tr><td>2</td><td>Bras secondaire face AEP</td></tr> <tr><td>3</td><td>Bras secondaire amont Geteu</td></tr> <tr><td>4</td><td>Bras secondaire face à Montplaisir</td></tr> <tr><td>5</td><td>Bras secondaire amont Béon</td></tr> <tr><td>6</td><td>Bras secondaire ile de Beon</td></tr> <tr><td>7</td><td>Bras secondaire aval ile Beon</td></tr> <tr><td>8</td><td>Atterrissement amont Merville</td></tr> <tr><td>9</td><td>Bras secondaire face confluence Arrioumage</td></tr> <tr><td>10</td><td>Bras secondaire face Maison du Lac</td></tr> <tr><td>11</td><td>Bras secondaire face bourg Iseste</td></tr> <tr><td>12</td><td>Bras secondaire aval seuil Sarrailh</td></tr> <tr><td>13</td><td>Bras secondaire ile seuil <u>Lardit</u></td></tr> <tr><td>14</td><td>Bras secondaire <u>Neez</u> à Rébénacq</td></tr> </tbody> </table> <p><b>Carte « Bras secondaire »</b></p>	N°	ID	1	Bras secondaire confluence Arriussé	2	Bras secondaire face AEP	3	Bras secondaire amont Geteu	4	Bras secondaire face à Montplaisir	5	Bras secondaire amont Béon	6	Bras secondaire ile de Beon	7	Bras secondaire aval ile Beon	8	Atterrissement amont Merville	9	Bras secondaire face confluence Arrioumage	10	Bras secondaire face Maison du Lac	11	Bras secondaire face bourg Iseste	12	Bras secondaire aval seuil Sarrailh	13	Bras secondaire ile seuil <u>Lardit</u>	14	Bras secondaire <u>Neez</u> à Rébénacq
N°	ID																															
1	Bras secondaire confluence Arriussé																															
2	Bras secondaire face AEP																															
3	Bras secondaire amont Geteu																															
4	Bras secondaire face à Montplaisir																															
5	Bras secondaire amont Béon																															
6	Bras secondaire ile de Beon																															
7	Bras secondaire aval ile Beon																															
8	Atterrissement amont Merville																															
9	Bras secondaire face confluence Arrioumage																															
10	Bras secondaire face Maison du Lac																															
11	Bras secondaire face bourg Iseste																															
12	Bras secondaire aval seuil Sarrailh																															
13	Bras secondaire ile seuil <u>Lardit</u>																															
14	Bras secondaire <u>Neez</u> à Rébénacq																															
Etude	C.2	<p>En cas de dommages irréparables sur la digue de Monplaisir prévoir sa relocalisation en zone de moindres contraintes hydrauliques</p> <p>Etude faisabilité relocalisation de la digue – Etude associée à l'étude système d'endiguement (Béon et Monplaisir)</p>																														
Etude	CG.1	Organiser un groupe de travail pour s'accorder sur un projet de plan de reconquête de l'espace de mobilité sur l'espace naturel du gave																														

Type	N° de mesures	Désignation des mesures																					
Principe d'intervention Protection de berge	DG.1	Assurer le suivi et l'entretien des systèmes de défense contre les crues de l'Arriussé à Laruns + l'Arrioumage à Bielle (Autorisation réglementaire non portée par le PPG mais dossier loi sur l'eau à porter au cas par cas)																					
Travaux entretien	G.2	Assurer l'entretien pluriannuel des pièges à matériaux du territoire  Point de réinjection à proximité  <u>Piège à matériaux</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ID</th> <th>Commune</th> <th>Type d'ouvrage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Eaux-Bonnes</td> <td>Piège à embâcles du Valentin</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Eaux-Bonnes</td> <td>Piège à embâcles du Valentin</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Eaux-Bonnes</td> <td>Piège à embâcles de la Sourde</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Aste-Béon</td> <td>Piège à matériaux du Lamay</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Bielle</td> <td>Piège a matériaux de l'Arriubeigt</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>Bilhères-en-Ossau</td> <td>Piège à matériaux du Bayle</td> </tr> </tbody> </table> <b>Carte « piège à matériaux/plages de dépôt »</b>	ID	Commune	Type d'ouvrage	1	Eaux-Bonnes	Piège à embâcles du Valentin	2	Eaux-Bonnes	Piège à embâcles du Valentin	5	Eaux-Bonnes	Piège à embâcles de la Sourde	7	Aste-Béon	Piège à matériaux du Lamay	10	Bielle	Piège a matériaux de l'Arriubeigt	11	Bilhères-en-Ossau	Piège à matériaux du Bayle
ID	Commune	Type d'ouvrage																					
1	Eaux-Bonnes	Piège à embâcles du Valentin																					
2	Eaux-Bonnes	Piège à embâcles du Valentin																					
5	Eaux-Bonnes	Piège à embâcles de la Sourde																					
7	Aste-Béon	Piège à matériaux du Lamay																					
10	Bielle	Piège a matériaux de l'Arriubeigt																					
11	Bilhères-en-Ossau	Piège à matériaux du Bayle																					
Travaux entretien	G.6	Assurer l'entretien des lits où des engravements structuraux (réguliers) se produisent et sont susceptibles de porter atteinte à la sécurité  Point de réinjection à proximité et si volume trop élevé : site de réinjection à aménager à Arudy (avec accord DDTM+OFB)  <u>Plage de dépôt / Zone d'engravement structurelle dans un secteur a risque</u> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>Eaux-Bonnes</td> <td>Plage de depot n° 1 de la Sourde</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Eaux-Bonnes</td> <td>Plage de depot n° 2 de la Sourde</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>Bielle</td> <td>Plage de depot Arrioumage aval</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Laruns</td> <td>Tronçon ou la section d'écoulement est limitée et dans un secteur a risque</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Bielle</td> <td>Tronçon ou la section d'écoulement est limitée et dans un secteur a risque</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Castet</td> <td>Tronçon ou la section d'écoulement est limitée et dans un secteur a risque</td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>Buzy</td> <td>Tronçon ou la section d'écoulement est limitée et dans un secteur a risque</td> </tr> </tbody> </table> <b>Carte « piège à matériaux/plages de dépôt »</b>	3	Eaux-Bonnes	Plage de depot n° 1 de la Sourde	4	Eaux-Bonnes	Plage de depot n° 2 de la Sourde	9	Bielle	Plage de depot Arrioumage aval	6	Laruns	Tronçon ou la section d'écoulement est limitée et dans un secteur a risque	8	Bielle	Tronçon ou la section d'écoulement est limitée et dans un secteur a risque	12	Castet	Tronçon ou la section d'écoulement est limitée et dans un secteur a risque	13	Buzy	Tronçon ou la section d'écoulement est limitée et dans un secteur a risque
3	Eaux-Bonnes	Plage de depot n° 1 de la Sourde																					
4	Eaux-Bonnes	Plage de depot n° 2 de la Sourde																					
9	Bielle	Plage de depot Arrioumage aval																					
6	Laruns	Tronçon ou la section d'écoulement est limitée et dans un secteur a risque																					
8	Bielle	Tronçon ou la section d'écoulement est limitée et dans un secteur a risque																					
12	Castet	Tronçon ou la section d'écoulement est limitée et dans un secteur a risque																					
13	Buzy	Tronçon ou la section d'écoulement est limitée et dans un secteur a risque																					

Type	N° de mesures	Désignation des mesures
Animation/concertation	KB.1	Animer un groupe de travail avec les acteurs hydroélectriciens sur la gestion sédimentaire
Sensibilisation	KG.1 et KH.1	Sensibiliser les riverains à l'entretien des ripisylves et la gestion des encombres solides et végétales – Elaboration d'un guide du riverain (adapté au contexte torrentiel) afin de les responsabiliser sur leurs obligations légales d'entretien des lits et ripisylves – Elaboration d'un guide de l'éleveur afin de les responsabiliser sur le maintien en bon état des cours d'eau près des zones de pacage
Gestion Milieux aquatiques	L.1	Reconstitution d'une ripisylve adaptée pour stabiliser les berges 1500 m identifiés au total. 200/300 m par an <b>Carte « Entretien »</b>
Gestion Milieux aquatiques	L.2	Travaux de restauration morphologique affluents et gave d'Ossau - Projet restauration mobilité gave d'Ossau à Castet (retrait des épis, reconnexion saligue) - Projet de renaturation d'affluent : Arrigast à Bielle (ripisylve, aménagement abreuvoirs) Lamisou à Arudy (organisation collecte déchet, sensibilisation entreprises) Arrioubeigt à Bielle (ripisylve, aménagement abreuvoirs) Laü à Castet (dépôt de fumier sensibilisation) Canal du Moulin à Aste-Béon (restauration ripisylve, proposition aménagement abreuvoirs) Ruisseau de la Técoùère à Bilhères en Ossau (concertation problématique piétinement/ abreuvoirs)
Gestion Milieux aquatiques	L.4	Gestion écologique d'une zone humide sur le plateau du Soussouéou
Gestion Milieux aquatiques Etude/étude	L.5	Etude de faisabilité d'arasement d'un seuil sur Arrioumage
Gestion Milieux aquatiques	L.6	Connaissance milieux aquatiques : Inventaire complémentaire : Desman, Saumon, Ecrevisse à pattes blanches, Calotriton

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

 SLOW

ID : 064-246400337-20210128-D2021\_37-DE

Type	N° de mesures	Désignation des mesures
Sensibilisation/Coordination/ Concertation	S. 1	Projet de traitement d'une décharge sauvage en bord de ruisseau sur la route d'Aste-Béon (concertation avec Commune d'Aste-Béon, AAPPMA de Laruns, FDAAPPMA des Pyrénées-Atlantiques, Agence de l'Eau Adour-Garonne)
Sensibilisation/Coordination/ Concertation	S. 2	Valorisation des richesses du gave et de ses affluents auprès du grand public (scolaires, riverains, habitants de la vallée, élus) afin que les habitants du territoire se réapproprient ce patrimoine.
Sensibilisation/Coordination/ Concertation	S. 3	Coordonner un groupe de travail sur la mémoire des crues avec la mise en place de plaque de laisses de crues à travers la vallée (Communes, DDTM, etc.)